

AVIS D'ECHEANCE AVEC QUITTANCE RECTIFICATIVE

(en + ou en -)

17/06/2011

Objectif : quand il y a eu une quittance, plus une quittance rectificative (+ ou moins), Le logiciel doit imprimer uniquement le montant de la quittance principale (ajout ou déduction de la quittance rectificative).

Il faut dans ce cas là, que vous utilisiez un avis d'échéance et un rappel créé en traitement de textes.

Il n'y a pas d'avis d'échéance et de rappel, prédéfini par CDA qui font ce calcul en automatique.

METHODOLOGIE LORS DE LA SAISIE DE LA QUITTANCE RECTIFICATIVE

La quittance principale a été saisie. Noter le N° de quittance

Vous saisissez la quittance rectificative. En dessous de la rubrique, N° de quittance, vous avez une rubrique quittance prev et là vous devez saisir le N° de la quittance principale. Une fois saisi ce numéro, il va s'afficher le montant de la quittance principale. Le reste de la saisie est identique.

Sur la quittance principale, vous éditez un avis d'échéance. Dans la rubrique cotisation à payer le montant qui va figurer tiendra compte de la quittance rectificative.

Dans le paramétrage de vos courriers avis echeance et rappel :

Principe de l'insertion des champs

Pour les variables cf :

<http://www.cda-informatique.fr/Documentation/Assur/General/Variables.htm>

ou

http://www.cda-informatique.fr/Documentation/Assur/Modeles_PDF/PARAM_VARIABLES_AVISECHEANCE.pdf

L'une des rubrique à insérer sera la suivante,

«**[Quittances]PRIMEttc+[Quittances]QuittancePrevisionnelle_prime:### ##0,00 €**»

Et «**x_net+[Quittances]QuittancePrevisionnelle_prime:### ##0,00 €**»